Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_01-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 22 décembre 2025 à 18 h 00

Délibération n°2025/12/01

Date de la convocation	17 décembre 2025
Nombre de membres en exercice	***26***
Nombre de membres présents	***17***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative présents	*2*
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	*3*

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET et Martine REARD ;
Messieurs Frédéric COURRENT, Rémi NICOLAS et Georges VIERNE ;

Collège des familles et associations :
Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Céline ROSZCZKA, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;
Monsieur Antoine GIL ;

Membres sans voix délibérative présents :
Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Monsieur Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
Mesdames Patricia POUBLANC (pouvoir à Rémi NICOLAS) et Audrey RANC (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Frédérique CONDET) et Eric PEREDES (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;

Collège des familles et associations :
Monsieur Alain BALSCO (pouvoir à Caroline ALLARY)

Collège de personnes publiques qualifiées :
Madame Laila ACHKAR

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard)
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale)
Monsieur Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Publié le : 24/12/2025 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47993

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_01-DE

Demande de Subvention auprès du Département du GARD Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Rapportrice : Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03 ;

VU le Règlement Intérieur de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Gard adopté en réunion plénière et à l'unanimité le 30 novembre 2016 et modifié le 21 décembre 2023 ;

VU le Schéma départemental des Solidarités sociales adopté par Conseil Départemental du Gard le 18 novembre 2022 pour la période 2022-2027 ;

VU Le Programme Régional de Santé adopté par l'Agence Régionale de Santé Occitanie le 01 novembre 2023 pour la période 2023-2028 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le programme coordonné 2022-2025 de la CFPPA du Gard, qui définit les orientations suivantes :

- ✓ Accompagner l'expression et soutenir la continuité du « pouvoir d'agir » ;
- ✓ Promouvoir la santé ;
- ✓ Lutter contre l'isolement à domicile, comme en établissement ;
- ✓ Faciliter la montée en compétence dans el domaine du numérique ;
- ✓ Relever le défi de la mobilité ;
- ✓ Promouvoir, accompagner et faciliter l'autonomie.

CONSIDERANT L'avenant au Programme coordonné 2022/2025 de Prévention de la Perte d'Autonomie adopté à l'unanimité par la Conférence des Financeurs du Gard le 21 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'appel à projet 2026 du Conseil Départemental du GARD et notamment ses axes :

- ✓ Axe 1 : Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- ✓ Axe 4 : Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- ✓ Axe 5 : Développement d'autres actions collectives de prévention ;
- ✓ Axe 6 : Lutte contre l'isolement.

2. Eléments de contexte

Face au vieillissement de la population (la part des personnes âgées de 60 ans ou plus pourrait atteindre 32 % de la population en France métropolitaine en 2035, alors qu'elle est de 22 % en 2007), la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) du 28 décembre 2015 institue les CFPPA et apporte

Publié le : 24/12/2025 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47993

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_01-DE

des évolutions importantes sur la politique de prévention de la perte d'autonomie avec deux objectifs déterminants :

- ✓ préserver l'autonomie de chacun durant toute la vie ;
- ✓ prévenir les pertes d'autonomie évitables ;
- ✓ éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité.

Dans le GARD, depuis 2016, les Centre Sociaux ont démontré leur mobilisation et leur expertise, en développant un panel d'initiatives, de projets et d'actions, favorisant le maintien du pouvoir d'agir des séniors, devenant ainsi un acteur privilégié de la prévention de la perte d'autonomie.

Le Centre Social ESCAL a su mettre en œuvre un projet partagé et coconstruit avec les acteurs locaux (élus, habitants, collectifs de séniors, associations de retraités, …), qui en font une structure reconnue à l'échelle locale et départementale.

Il y a lieu de renouveler les projets et actions pour l'année 2026.

3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2026 et se clôturera en décembre 2026

Les charges et produits seront inscrits au budget général 2026, dans la continuité des actions 2025.

4.Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en en œuvre de ce projet ;

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la du Conseil Départemental du Gard.

5. Annexes

- ✓ Appel à projet 2026 du département - CAHIERS des CHARGES
- ✓ Dossiers 2026 déposés

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Président de Séance

Rémi NICOLAS

EPA Centre Social ESCAL (Gard)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

EPA Centre Social ESCAL (Gard)

Publié le : 24/12/2025 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47993